

CONCLUSIONS

Les forêts d'Afrique centrale : ressources abondantes, avenir incertain

Une ressource abondante et diversifiée pour contribuer à la régulation du climat mondial

L'Afrique centrale est couverte par plus de 2 870 000 km² de forêts comprenant à la fois des forêts sèches et humides. Les forêts denses humides s'étendent du Golfe de Guinée jusqu'à la vallée du Rift sur plus de 1 700 000 km². Ces forêts ne sont pas homogènes et comprennent divers types forestiers confrontés à des problèmes spécifiques en termes d'exploitation et de conservation. Les plus diversifiées et celles qui présentent les niveaux d'endémisme les plus élevés sont les forêts qui bordent le Golfe de Guinée et celles du Rift Albertin.

Les forêts de l'Afrique sub-saharienne abritent 10 à 20 % du carbone végétal mondial et environ 46 milliards de tonnes métriques de carbone sont stockées dans les pays du Bassin du Congo (Nasi *et al.*, in de Wasseige *et al.* (2009)). Les forêts denses sempervirentes de basse altitude représentent 60 % du carbone stocké dans la région tout en couvrant seulement 35 % de la surface. Des études sur la biomasse à l'échelle du Bassin du Congo sont en cours (Shapiro and Saatchi, 2014) et préciseront des analyses antérieures réalisées à l'échelle mondiale (Saatchi *et al.*, 2011).

Les forêts comme système d'aide à la vie en Afrique centrale

Les forêts offrent de nombreuses fonctions au-delà du stockage et de la capture du carbone, ou de la production de bois, habituellement reprises sous le terme de « services écosystémiques » tels que les produits forestiers non ligneux (PFNL), le contrôle de l'érosion du sol et de la sédimentation, la régulation de la qualité de l'eau et du climat local, etc. Ces services sont d'une importance capitale en regard de la subsistance de certaines populations et de leurs modes de vie, et ils apportent des sources de revenus divers au niveau local comme au niveau national.

Les forêts d'Afrique centrale apportent des moyens de subsistance à 60 millions de personnes qui vivent, soit à l'intérieur de ces forêts, soit dans leurs environs immédiats. Elles assurent aussi des fonctions sociales et culturelles essentielles aux populations locales et indigènes,

et contribuent à satisfaire les besoins alimentaires de 40 millions de personnes qui vivent dans les espaces urbains à proximité de ces espaces forestiers (Nasi *et al.*, 2011 ; de Wasseige *et al.*, 2014). Dans le cas du Cameroun par exemple, la viande de brousse représente une valeur économique estimée à 80 milliards de Francs CFA (environ 122 millions d'euros) par année (Lescuyer, 2014). En plus de leur contribution à la vie des communautés, les forêts d'Afrique centrale contribuent substantiellement aux économies nationales de la sous-région. Au Gabon par exemple, le secteur forestier est le second secteur par ordre d'importance en termes de pourvoyeur d'emplois après l'Etat. En République du Congo, ce secteur est souvent la seule source d'emplois salariés dans les zones rurales reculées. Au Cameroun, on estime que le secteur forestier contribue à hauteur de 4 % au produit national brut (Eba'a Atyi *et al.*, 2014).

Menaces sur les forêts d'Afrique centrale

Les forêts de la région ont jusqu'alors été relativement bien protégées grâce à la faible pression démographique renforcée par l'exode rural, l'accessibilité réduite, l'absence d'infrastructures de transport et de communication, et un climat des affaires très peu favorable aux investissements à long terme (Burgess *et al.*, 2006 ; Megevand *et al.*, 2013). Les études disponibles indiquent un taux de déforestation annuel net de 0,14 % pour les forêts denses humides d'Afrique centrale entre 2000 et 2010 et un taux plus élevé pour les forêts sèches pour la même période (environ 0,40 %).

Cependant, les programmes politiques actuels définis par les Etats d'Afrique centrale visent l'émergence économique d'ici 2025 ou 2035. Ces programmes reposent sur la poursuite de l'exploitation des ressources naturelles (bois, pétrole et minerais), la production agricole pour les besoins domestiques et les exportations, ainsi que le renforcement des

activités industrielles de transformation. La stabilité politique et sociale prévalant au cours de la dernière décennie dans certains pays de la sous-région a permis le développement de l'infrastructure routière à grande échelle, l'approvisionnement électrique dans les principales zones urbaines et municipalités, et une amélioration du climat des affaires. Ajoutée à ce contexte, l'augmentation du prix des minerais et des produits agricoles sur le marché international au début des années 2000 a agi comme incitant à l'investissement.

À présent, l'agriculture à petite échelle et dans une moindre mesure la récolte de bois de chauffe sont considérées comme les principales causes de la déforestation dans le Bassin du Congo (Defourny *et al.*, 2011) mais des projets d'agro-industries de grande capacité se développent dans divers pays et pourraient devenir de plus en plus importants dans le futur.

Une menace émergente sur les forêts d'Afrique centrale réside dans l'exploitation minière. De nombreux permis d'exploration minière, octroyés par les pays d'Afrique centrale, concernent de larges surfaces de forêts denses déjà allouées aux compagnies d'exploitation forestière, aux communautés locales ou simplement réservées à des fins de conservation, favorisant l'émergence de conflits pour l'utilisation des terres et des ressources.

Par ailleurs, l'exploitation forestière représente toujours une cause notable de déforestation et de dégradation des forêts dans le Bassin du Congo. Actuellement, 49 millions d'hectares de forêts ont été alloués comme concessions forestières dans la région. Si ces concessions devaient être gérées durablement, elles ne sont pas menacées de déforestation

mais restent exposées à la dégradation forestière. Cependant, on doit admettre que la majorité de l'exploitation forestière dans les pays du Bassin du Congo n'est pas conduite selon les règles de gestion durable à ce jour. Dans l'ensemble de la région, 40 % des concessions sont sous plans d'aménagement mais il est nécessaire d'atteindre 100 % dans le moyen terme.

En flagrante contradiction avec la tendance en faveur de la gestion forestière durable, l'ensemble des forêts est, à des degrés divers, sujet à l'exploitation illégale qui, selon le pays, peut causer une dégradation voire même une déforestation de grande ampleur comparativement à l'exploitation légale.

Vulnérabilité des communautés humaines et des écosystèmes forestiers au changement climatique

Les secteurs socio-économiques et les modes de vie dans les pays d'Afrique centrale et leurs populations présentent des capacités différentes à réagir aux stimuli climatiques. De plus, ils sont fortement dépendants des écosystèmes environnants qui contribuent dans une proportion significative au produit intérieur brut des pays. Ceci implique que, en fonction de la santé et de la capacité de résilience des écosystèmes, le changement climatique pourrait menacer tout plan de développement économique durable national. De plus, le changement climatique peut contraindre les pays de la région à réaliser des objectifs globaux tels que les Objectifs de Développement durable (ODD).

Des projections sur le 21^e siècle montrent que les températures, l'évapotranspiration et les précipitations pourraient augmenter légèrement sur l'ensemble de la région, mais également que différentes parties de l'Afrique centrale pourraient réagir autrement. Des études sur le climat et l'hydrologie ont montré que, depuis les années 70 et 80, les débits des rivières équatoriales ne présentent pas de tendance claire tandis que ceux des rivières tropicales semblent diminuer et les débits des rivières Sahéliennes ont tendance à augmenter. Les impacts du changement climatique seront également très différents selon l'ampleur des activités humaines, notamment la déforestation et la dégradation des écosystèmes ou la pollution.

Les régimes des eaux et des températures conditionnent la production agricole. Ceci est particulièrement important en Afrique où l'agriculture de subsistance prédomine et où les petits producteurs produisent environ 80 % de la nourriture consommée (AGRA, 2014). Ainsi, les récoltes sont essentiellement pluviales, et les technologies de contrôle

de la température (comme les serres) ne sont pas encore largement appliquées. La variabilité projetée à travers les zones indique que les zones Sahéliennes du Nord seront moins sujettes aux sécheresses avec des augmentations de la production agricole. Cependant, dans la région centrale, l'augmentation d'eau pourrait être telle qu'elle pourrait provoquer des inondations dommageables pour les cultures. Dans les zones du Sud, les productions agricoles déclineraient à partir de la moitié du siècle suite à des changements d'équilibre de l'évapotranspiration, étant aussi sujettes à des sécheresses (CSC, 2013). De plus, les changements d'humidité influenceront la disponibilité des nutriments, et les impacts des maladies et des ravageurs (de Wasseige *et al.*, 2014).

Un autre secteur important qui pourrait être affecté est la santé. Il est reconnu que le changement climatique est un multiplicateur direct (accès insuffisant à de l'eau propre et à des conditions sanitaires améliorées, insécurité alimentaire) et indirect (accès limité aux soins de santé et à l'éducation) de la vulnérabilité existante de la santé (IPCC, 2014). Des schémas de température et de précipitation changeants auront des impacts sur la santé dus à la malnutrition, aux maladies diarrhéiques, à la malaria, et à d'autres maladies transmissibles par des vecteurs. Les problèmes de malnutrition pourraient être abordés dans la partie Nord de la région par le biais de l'augmentation de la production agricole, mais les maladies diarrhéiques, le paludisme et d'autres maladies transmissibles par l'eau pourraient affecter davantage de personnes à travers la région à cause de l'augmentation des températures et des inondations. La santé est particulièrement vulnérable dans un contexte de systèmes de soins de santé faibles combinés à la mauvaise gouvernance et au manque d'infrastructure.

Réponses politiques et d'aménagement aux menaces

L'importance des forêts tropicales du Bassin du Congo a progressivement donné à ces écosystèmes la valeur d'un bien commun mondial et de nombreux accords multilatéraux abordent aujourd'hui la gestion

et la conservation de ces écosystèmes en partenariat avec les Etats de la région.

Tous les pays de la sous-région d'Afrique centrale font partie de la CCNUCC, ce qui souligne leur intérêt à fournir des réponses politiques pour combattre le changement climatique. Leurs efforts sont présentés à travers les Communications Nationales (CN) de la CCNUCC et les initiatives du Programme d'Action National d'Adaptation (PANA). Les CN mettent en évidence les secteurs vulnérables et les mesures potentielles pour faciliter l'adaptation au changement climatique. L'initiative NAPA spécialement conçue pour les Pays les Moins Développés (PMD) est pertinente pour certains pays d'Afrique centrale, où des tentatives ont été menées afin d'identifier des zones et des activités prioritaires en réponse à des besoins urgents associés à l'adaptation au changement climatique.

Au niveau régional, la COMIFAC, avec l'appui d'organisations gouvernementales et non-gouvernementales nationales et internationales et des institutions de recherche, tente de pousser plus avant l'agenda de l'adaptation et des réponses au changement climatique en général.

Contribution à l'atténuation du changement climatique

L'atténuation du changement climatique a été abordée à travers trois principaux ensembles de politiques et de mesures en Afrique centrale. Ils comprennent l'adoption de techniques d'aménagement forestier durable, l'amélioration de la gouvernance forestière et l'engagement actuel dans le processus REDD+.

La gestion forestière durable (GFD) pourrait, à première vue, ne pas avoir le même potentiel d'atténuation du changement climatique que les projets classiques REDD+ (car la GFD comprend toujours l'extraction du bois, la construction de routes forestières, etc.) et est souvent marginalisée en Afrique centrale. Cependant, des analyses préalables conduites dans certains pays suggèrent que la mise en œuvre de la GFD sur plus de 20 millions d'hectares de concessions forestières présente un potentiel de réduction des émissions de plus de 35 millions téq.CO₂ sur une période de 25 ans. De surcroît, la pratique de l'exploitation forestière à impacts réduits (EFIR) pourrait réduire les émissions brutes de carbone provenant des concessions forestières de 1,3 million téq.CO₂/an.

Le développement récent de la gouvernance forestière devrait aussi contribuer à l'atténuation du changement climatique bien qu'il n'existe

Dans son récent plan décennal de convergence (2015-2025), la lutte contre le changement climatique est comprise comme une des zones d'intervention prioritaires.

Presque tous les pays de la COMIFAC ont soumis leurs premiers et leurs seconds CN et PANA, avec le Gabon comme premier pays à compléter the *Intended Nationally Determined Contribution* (INDC) intégrant un chapitre sur l'adaptation. Les PMD éligibles au sein de la COMIFAC ont soumis un total d'environ 70 projets transversaux en termes de secteurs et de niveaux. Un nombre limité de ces projets (9%) prend explicitement en considération l'adaptation pour la forêt et le rôle de la forêt dans l'adaptation des communautés locales (UNFCCC, 2015d). Ceci pourrait être dû au fait qu'au moment de développer les projets prioritaires PANA, les pays de la COMIFAC avaient des informations et des connaissances limitées sur la vulnérabilité des écosystèmes forestiers au changement climatique et sur le rôle des forêts dans l'adaptation.

aucune tentative pour quantifier de telles contributions. La lutte contre la déforestation illégale – comme définie dans les lois propres des pays – peut être regardée comme une composante clé de toute stratégie de réduction des émissions de carbone dans le secteur forestier. Ainsi, les pays d'Afrique centrale qui se sont engagés dans l'amélioration de la gouvernance forestière se sont mis dans une dynamique positive de réduction des émissions de carbone provenant du secteur forestier. Cependant, les difficultés à contrôler le secteur forestier informel constitue encore un grand défi pour tous les pays.

Les forêts du Bassin du Congo constituent la seconde plus grande surface de forêt dense au niveau mondial, et de là représentent potentiellement une « zone d'intervention privilégiée » pour la mise en œuvre de la REDD+. Bien que les pays d'Afrique centrale soient à différents stades de la mise en œuvre du processus REDD+, à peu près tous se retrouvent coincés dans la première phase (phase de préparation) comme décrit au chapitre 5 ci-avant. Le pays le plus avancé est certainement la RDC qui se situe entre la fin de la phase 1 (préparation) et le début de la phase 2 (investissement) et qui a mis en place un certain nombre de projets de démonstration.

Défis en cours

Les obstacles qui ont entravé la mise en œuvre efficace et efficiente des politiques climatiques en Afrique centrale sont principalement liés à l'économie politique sous-jacente de la déforestation et de la dégradation forestière dans un contexte souvent de faible gouvernance (forestière),

de défis en matière de coordination multi-niveaux et multisectorielle, et des objectifs de développement national en compétition (Martius, 2015). Néanmoins, les problèmes d'échelle, de mesures, de notification et de vérification (MNV), et de garanties sociales sont aussi pertinents.

Support international

Si le monde est décidé à réduire les émissions terrestres, des efforts sont requis pour supporter cet objectif qui vont bien au-delà des efforts actuels et qui sont bien plus englobants que concentrés sur les politiques climatiques. Au niveau global, les discours sur la REDD+ mettent l'accent sur la séquestration du carbone et sur l'évitement des émissions provenant des changements d'utilisation des terres comme le bénéfice principal, alors que les contributions des forêts aux modes de vie, à la biodiversité, à l'amélioration institutionnelle, et les autres services écosystémiques sont externalisés comme des bénéfices connexes. Cette emphase s'inverse au niveau local. Pour les acteurs locaux – petits propriétaires, communautés et décideurs – les principaux bénéfices attendus de la REDD+ sont souvent des revenus monétaires, ou d'autres bénéfices pour la vie courante, de meilleurs services et infrastructures, ou une amélioration sensible des indicateurs de développement. Des attentes

divergentes sont déterminées par les relations de pouvoir et ont ralenti le rythme de progression des négociations et de la mise en œuvre de la REDD+. Ceci constitue un argument puissant permettant de souligner que la réduction de la pauvreté et les objectifs de développement durable priment sur les objectifs climatiques si l'on veut que la REDD+ soit mise en œuvre avec des attentes de succès raisonnables.

Un des défis les plus importants auxquels doivent faire face les pays d'Afrique centrale est de répondre à leurs objectifs de développement, tout en tenant compte des contraintes des changements climatiques et de leurs engagements relatifs à l'environnement mondial. Ceci ne sera effectif que si ces pays ont accès à des technologies propres et efficaces en termes d'émissions de carbone.

Support financier nécessaire

L'adaptation au changement climatique constitue une charge financière pour les pays de la région de l'Afrique centrale (Somorin *et al.*, 2012). Il est important de noter que, globalement, il est difficile de savoir si des fonds suffisants seront disponibles pour satisfaire les besoins d'adaptation des pays en développement qui pourraient s'élever à plus de 50 milliards \$ par année après 2020 (Smith *et al.*, 2011). Les pays de la COMIFAC ont eu accès et ont bénéficié différemment des fonds

d'adaptation sous le cadre de la CCNUCC (chapitre 4). De nombreuses opportunités sont encore disponibles, fortement dépendantes des capacités des pays à proposer des projets d'adaptation. À côté des sources de financement de la CCNUCC, d'autres options politiques et de financement pertinentes pour les pays d'Afrique centrale comprennent l'assistance bilatérale et multilatérale au travers des banques de développement et l'assistance de développement outre-mer.

Coordination nationale et régionale

Le principal défi pour les pays de la COMIFAC consiste à développer des stratégies d'adaptation au changement climatique pour des systèmes forestiers transfrontaliers, sans mettre en péril l'intégrité de ces forêts afin d'assurer la provision continue des biens et des services écosystémiques critiques pour la vie des communautés locales, le développement national et la croissance économique de la région. Des progrès ont été accomplis en matière de coordination régionale des initiatives sur l'atténuation, et en particulier la REDD+ pour laquelle la COMIFAC a établi un

mécanisme de consultation pour les négociateurs à la CCNUCC des pays membres. En outre, la COMIFAC met en œuvre des projets régionaux axés sur le renforcement des capacités REDD+.

Au niveau national de chaque pays, les processus politiques et institutionnels restent caractérisés par une coordination limitée, des liens institutionnels faibles et un manque de cohérence entre les politiques sectorielles (Kengoum, 2013; Dkamela, 2011).

Intégration du changement climatique dans les politiques de développement

Dans le contexte de la région, le défi posé par l'adaptation dans la politique sur le changement climatique pourrait être plus simple à surmonter étant donné les liens étroits entre la vulnérabilité au climat, la pauvreté et les stratégies de développement. Le développement et la réduction de la pauvreté sont des secteurs prioritaires pour les pays de l'espace COMIFAC. Ainsi, ceci devrait être utilisé comme une opportunité pour l'adaptation, en intégrant les stratégies d'adaptation dans les plans actuels de développement et dans les stratégies de réduction de la pauvreté (Sonwa *et al.*, 2012b).

En revanche, la REDD+ restera une option viable pour les pays s'ils parviennent à faire trois choses: (i) intégrer la REDD+ dans le contexte plus large des politiques de développement, (ii) développer d'autres mécanismes non basés sur le marché qui réduisent la pression sur les forêts et les ressources forestières, et (iii) s'engager dans une vaste réforme politique qui tienne compte des défis climatiques dans tous les secteurs.

Nécessité de renforcer l'information et la base des connaissances

Actuellement, on ne dispose pas d'une connaissance suffisante sur les schémas régionaux du changement climatique, on ne connaît pas les schémas qualitatifs, quantitatifs et spatio-temporels de l'occurrence du risque ni les possibilités claires d'adaptation. Il y a un réel besoin d'améliorer la génération et la diffusion d'information à travers une amélioration de l'infrastructure d'information sur le changement climatique,

par exemple, grâce à des stations et des technologies météorologiques, la centralisation de l'information, ainsi que des services de diffusion et de partage de l'information. Il est nécessaire d'évoluer d'une analyse transcontinentale vers une analyse sous régionale et nationale, dès lors que les dispositifs écologiques et socio-économiques varient fortement selon les pays.

Manques de capacité

Il est nécessaire de créer des capacités et de renforcer les réseaux institutionnels tant au niveau des compétences scientifiques et techniques qu'en matière d'élaboration des politiques, au niveau de la mise en œuvre à la fois des stratégies d'adaptation et d'atténuation. Les systèmes de mesures, notification et vérification de la REDD+ (MNV)

doivent être conçus en fonction des caractéristiques et des capacités de chaque pays. Les pays ayant de bonnes capacités pourraient jouer un rôle plus étendu en la matière à travers des institutions régionales telles que la COMIFAC.

Gestion forestière durable

Les enseignements tirés des premières initiatives d'atténuation indiquent qu'un progrès significatif a été réalisé en matière de gestion forestière durable (GFD) en Afrique centrale au cours des vingt dernières années, en raison d'un certain nombre de facteurs qui incluent : (i) une volonté politique des gouvernements des pays membres de la COMIFAC, (ii) l'engagement du secteur privé encouragé par des instruments du marché tels que la certification forestière pour satisfaire la demande

des marchés des produits forestiers soucieux de l'environnement, et (iii) l'implication de la communauté des bailleurs de fonds qui ont supporté à la fois les gouvernements nationaux et les entreprises du secteur privé. Ces efforts devraient être poursuivis à travers l'élaboration de plans de gestion et l'intégration de cette approche GFD dans les multiples usages des forêts.

Regard vers l'avenir

Dans l'avènement de réponses au changement climatique, les institutions impliquées dans le développement et la mise en œuvre de politiques doivent revoir, changer et endosser de nouveaux rôles pour être en mesure de faciliter et imposer de nouvelles politiques, de devenir flexible et capable d'apprendre et de s'adapter à l'évolution du système environnement-homme caractérisé par l'incertitude (Locatelli *et al.*, 2008). Premièrement, les agences étatiques devraient être responsables de l'intégration de l'adaptation et de l'atténuation dans des politiques nationales, de rechercher des sources de financement, d'influencer et de coordonner le cours des actions au niveau international, national et local. Deuxièmement, les agences non-étatiques qui regroupent les ONG nationales et internationales et les organismes de recherche devraient soutenir la prise de conscience, la mobilisation des efforts, la promotion d'un dialogue interministériel, la collaboration, la mise en réseau, la génération de connaissances et le renforcement des capacités (Chia *et al.*, 2014).

Dans ce contexte, il est avancé que l'adaptation au changement climatique devrait être prise en compte dans toutes les aides au développement

qui sont sensibles au climat (Huq and Burton, 2003). Ainsi, coordonner les deux sources de financement au niveau national et international peut fournir un support plus efficace à la fois pour les objectifs de développement durable et l'adaptation au changement climatique. Cette approche est cruciale pour les pays de la COMIFAC.

La vulnérabilité future de la forêt et du changement climatique est caractérisée par l'incertitude et les dynamiques des systèmes homme-environnement. Ainsi, les approches politiques et institutionnelles devraient être diverses, flexibles, adaptatives et continues afin de tirer parti des nouvelles connaissances et idées (Bele *et al.*, 2014). La construction d'un dialogue politique-science est nécessaire. Les résultats générés par une recherche rigoureuse devraient être convertis en langage politique pertinent et intégrés dans le processus politique. La science devrait instruire les décideurs sur l'évaluation des vulnérabilités, l'identification des options de réponse et la conception des stratégies d'adaptation. Les décideurs dans la région ont fréquemment besoin d'informations et de connaissances mises à jour afin d'étayer les prises de positions

nationales et régionales sur l'adaptation au changement climatique (Tiani *et al.*, 2015).

L'adaptation basée sur les écosystèmes (EbA) est définie comme «l'utilisation des écosystèmes pour supporter l'adaptation de la société à travers leur gestion, conservation et restauration pour fournir des services qui permettent aux peuples de s'adapter aux impacts du changement climatique. Elle vise à la fois à accroître la résistance et à diminuer la vulnérabilité des écosystèmes et des peuples vis-à-vis du changement climatique» (UNEP, 2009). Les stratégies EbA vont de la gestion durable de l'eau pour le stockage de l'eau, à la régulation des crues et les défenses côtières, la prévention des catastrophes grâce à la couverture forestière, l'agriculture durable et écologiquement intensive utilisant des ressources génétiques localement disponibles, etc. (de Wasseige *et al.*, 2014). L'adaptation basée sur les écosystèmes apparaît comme une option rentable avec des co-bénéfices sociaux, économiques et environnementaux significatifs (UNEP, 2009). De plus, dans une région disposant d'un haut potentiel d'atténuation, les bailleurs de fonds concentrent leurs efforts sur la séquestration du carbone, en concentrant les financements pour l'adaptation sur les régions arides et semi-arides. Finalement, l'EbA est plus accessible au monde rural pauvre que les infrastructures et l'adaptation basée sur l'ingénierie. Avec 54% de la population totale vivant en milieu rural en Afrique centrale, l'EbA semble être une alternative probable (UN, 2015).

Dès lors que le gouvernement ne peut pas uniquement compter sur un financement extérieur, une adaptation «non réversible» est recommandée :

- accroître l'adaptation au changement climatique dans les espaces politiques nationaux et régionaux en augmentant la prise de conscience publique et politique sur le changement climatique et en réfléchissant sur le besoin d'adaptation ;
- exploiter le potentiel carbone des régions non seulement pour atténuer le changement climatique mais aussi pour parvenir à une croissance économique durable, réduire la pauvreté et s'adapter au changement climatique ;
- équilibrer les intérêts d'acteurs multiples lors de la définition des priorités visant à atteindre les objectifs durables de croissance économique nationale, environnementaux et sociaux ;
- améliorer les filets de sécurité écologique dans les forêts de manière à ce que les ressources précieuses soient plus résistantes à la variabilité et au changement climatique ;
- améliorer le dialogue science-politique, avec une large participation du public (Nkem *et al.*, 2008).

La notion de concevoir et de mettre en œuvre des politiques de réponse et des projets qui produisent des résultats positifs à la fois pour l'adaptation et l'atténuation gagne de la crédibilité dans les recherches nationales et internationales et dans l'agenda des prises de décisions (Elias *et al.*, 2014). Dans les pays du Bassin du Congo, il y a urgence tant pour l'adaptation que pour l'atténuation. Tout d'abord, les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo sont pertinents pour l'équilibre du carbone mondial à travers leur énorme potentiel de séquestration et de stockage du carbone. Ensuite, les forêts et les communautés dépendantes des forêts sont vulnérables au changement climatique. Sous ce jour, la conception et la mise en œuvre des politiques et des projets d'adaptation

ne peuvent être évitées. Ainsi, planifier afin de concevoir et utiliser les mêmes stratégies et politiques pour des résultats positifs d'atténuation et d'adaptation est critique pour la région.

Il y a un nombre croissant d'acteurs encourageant et promouvant les efforts d'adaptation et d'atténuation dans le Bassin du Congo selon différents contextes. Par exemple, la Banque Africaine de Développement (BAD), la COMIFAC à travers le PACEB Co, des institutions de recherche comme le CIFOR à travers les projets COBAM et GCS et encore d'autres comme le Réseau Africain des Forêts Modèles (RAFM), l'UEFA en RDC, le ROSE au Cameroun, ARECO au Rwanda, et INDEFOR en Guinée Equatoriale. Cependant, en dépit de l'initiation d'activités d'atténuation et d'adaptation conjointes, ces projets ne s'inscrivent pas toujours dans des cadres de politiques climatiques nationales claires.

Les défis d'intégration des politiques d'atténuation et d'adaptation dans le Bassin du Congo sont essentiellement ancrés sur un problème de gouvernance. Les questions climatiques et forestières sont intersectorielles et ceci contraste avec l'approche actuelle de gouvernance sectorielle. Dans l'état actuel de fragmentation de la gouvernance, intégrer l'atténuation et l'adaptation est plus difficile et consomme plus de ressources que simplement mettre en œuvre les deux mécanismes séparément (Kengoum *et al.*, 2015). Néanmoins, d'un point de vue des ressources, l'adaptation et l'atténuation sont principalement financées par des organisations internationales avec une très faible contribution des gouvernements locaux et il semble qu'il n'existe aucun financement pour produire des résultats politiques d'atténuation et d'adaptation conjointe et cela malgré le besoin urgent.

Les pays du Bassin du Congo connaissent encore une gouvernance néo-patrimoniale qui entrave la coordination entre les ministères sectoriels, ce qui pourrait être une pierre d'achoppement pour la réponse au changement climatique. De plus, la lourdeur des procédures gouvernementales observée dans certains pays pourrait aussi être un défi pour progresser dans la réponse climatique, comme au Cameroun et en RDC (Kengoum *et al.*, 2015).

En tant qu'opportunité pour les pays de la COMIFAC, les options pour explorer la synergie entre l'adaptation et l'atténuation doivent être explicitement introduites dans les mécanismes actuels et futurs du changement climatique, qu'ils soient basés ou non sur les marchés. Sous cet angle, les négociations actuelles et post 2015 doivent continuellement réserver un espace de dialogue sur la façon dont les meilleures options de synergie peuvent être poursuivies. Il est nécessaire d'accélérer les efforts en termes de gouvernance, et sur les questions méthodologiques et techniques afin de combler le vide actuel du manque d'expérience sur des activités intégrées d'atténuation et d'adaptation. Acquérir des financements et financer des initiatives pilotes holistiques et durables dans la région peut être une expérience utile et générer des leçons pratiques.